



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 36453

Texte de la question

M. Thierry Lazaro demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie où en est le règlement du remboursement des porteurs d'emprunts russes. A la fin de l'année dernière devait s'achever la procédure de recensement des personnes disposant de titres ouvrant droit à une indemnisation. A ce jour, aucun projet de loi sur l'indemnisation n'a été déposé devant l'Assemblée nationale alors qu'initialement cela était prévu pour le mois de juin 1999. Aussi, il lui demande de lui communiquer les résultats du recensement et la date de discussion du projet de loi, comme le Gouvernement s'y était engagé.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitent avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres dans une trésorerie publique afin que ceux-ci soient recensés. Le résultat du recensement de ces titres a été rendu public le 22 octobre dernier. Au total, plus de 316 000 porteurs ont fait recenser plus de 9,18 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 150 variétés différentes. La commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, vient d'achever l'étude des règles d'évaluation et des modalités d'indemnisation. Elle a remis son rapport au Premier ministre. Les règles d'indemnisation sont insérées dans le projet de loi de finances rectificative pour 1999 qui a été déposé auprès de la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36453

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6119

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7270